 597 (2020-2021) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

25 MAI 2021

PÉTITION

pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'économie,
de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

par

M. Fontaine

3e session de la XIe législature
* Voir CRIC (2020-2021) – Nos 169, 185 et 191
CRAC (2020-2021) – Nos 169, 185 et 191

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Échange de vues 4

IV. Auditions 4

V. Échange de vues 5

VI. Conclusions 6

VII. Rapport 6

VIII. Annexe 7

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via les liens suivants :
  - réunion du 27 avril 2021 : https://parlwal.be/3tkbRdS;
  - réunion du 11 mai 2021 : https://parlwal.be/3eUi1xl;
  - réunion du 25 mai 2021 : https://parlwal.be/3iij4cP.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via les liens suivants :
  - réunion du 27 avril 2021 : https://parlwal.be/3h7bSPW;
  - réunion du 11 mai 2021 : https://parlwal.be/3yrXub7;
  - réunion du 25 mai 2021 : https://parlwal.be/3ieIjfQ.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie :

– réunion du 27 avril 2021 : https://parlwal.be/3b2wdlQ;

– réunion du 11 mai 2021 : https://parlwal.be/3uXHXO6;

– réunion du 25 mai 2021 : https://parlwal.be/3fZvX8v.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture s'est réunie afin d'examiner la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par Mme Defourny vise à changer l'affectation au plan de secteur du périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne puisse plus accueillir des industries lourdes aux abords des habitations.

Après avoir pris connaissance de la pétition et après avoir procédé à l'audition de Mme Defourny, primo-signataire, en application de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant la volonté du Gouvernement d'examiner la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes;

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 11 janvier 2021, Mme Defourny a introduit une pétition sous format pdf sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a recueilli 2 085 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et l'agriculture le 31 mars 2021.

Elle a été examinée lors des réunions de la Commission du 27 avril, 11 mai et 25 mai 2021, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Le 27 avril 2021, la Commission a décidé de procéder, le 11 mai 2021, à l'audition de Mme Defourny, primo-signataire de la pétition, en application de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

Le 11 mai 2021, la Commission a procédé à l'audition de Mme Defourny, primo-signataire.

Ont participé aux travaux : M. Bierin, Mme Cassart-Mailleux, M. Cornillie (Art. 47.4), Mme Cremasco (Présidente), M. Fontaine (Rapporteur), Mme Gahouchi, M. Hardy, Mme Laruelle, M. Liradelfo (Art. 47.3), Mme Schyns.

Ont assisté aux travaux : MM. Beugnies, Collin, Desquesnes, Disabato, Mmes Galant, Kapompole, Kelleter.
M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

III. ÉCHANGE DE VUES

Réunion du 27 avril 2021

Mme la Présidente rappelle qu'une pétition ayant le même intitulé et comportant une seule signature a été examinée le 1er décembre 2020. La commission avait décidé, à l'unanimité des membres, de clore l'examen de la pétition, considérant qu'une délégation de parlementaires rencontrerait les représentants des citoyens concernés par la pétition.

Une nouvelle pétition, qui porte sur le même objet, a été introduite le 11 janvier 2021. Elle comporte 2 085 signataires, ce qui, en application de l'article 127.6 du Règlement, ouvre le droit au primo-signataire de la pétition ou à tout autre signataire d'être entendu en commission.

Mme Defourny, primo-signataire de la pétition, a demandé à être entendue par la commission.

Mme Kapompole rappelle qu'elle s'était engagée avec d'autres parlementaires de la région de Mons-borinage à rencontrer les représentants du groupement « Nature sans friture ». Toutefois, ils ont jugé que cette rencontre n'était pas souhaitable dès lors que leur volonté était d'être entendus par la Commission.

Suite à l'émission *Investigation* de la RTBF et à un courrier d'une association de défense de l'environnement située à Deûlemont sur les nuisances et les difficultés liées à la société Clarebout, elle indique qu'il est souhaitable d'auditionner Mme Defourny en commission.

M. Disabato rappelle que le seuil de 1 000 signataires a été atteint et que cela donne droit à Mme Defourny d'être entendue. Il se réjouit que ce droit soit activé pour la première fois afin que les citoyens puissent exprimer leur demande et être écoutés au coeur de la démocratie.

Mme Schyns précise que les élus du Groupe cdH soutiennent la rencontre avec les pétitionnaires.

Mme Cassart-Mailleux se réjouit d'entendre en commission la position des pétitionnaires mais demande si les conditions sont réunies : c'est-à-dire le nombre de signataires et la compétence du Parlement.

M. Liradelfo souligne que le Groupe PTB soutient la demande d'audition.

M. Disabato rétorque que la recevabilité a été actée préalablement à l'envoi de la pétition en commission. La Région est compétente et l'audition en commission est un droit prévu par le Règlement.

Mme Kapompole rappelle que le souhait des citoyens est de présenter leur point de vue car ils savent que le Parlement a une mission de contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Dans ce cadre, il est souhaitable de les recevoir.

M. Disabato note que contrairement aux pétitions reçues précédemment, après vérification des services, l'audition est un droit et non une possibilité.

IV. AUDITIONS

Réunion du 11 mai 2021

La Commision a procédé le 11 mai 2021 à l'audition de Mme Defourny, primo-signataire de la pétition.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2019, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3yrXub7, pp. 31 à 44.

V. ÉCHANGE DE VUES

Réunion du 25 mai 2021

Mme Kapompole constate que la pétition et l'audition de Mme Defourny ont permis aux membres de la commission de percevoir la nécessité de modifier le plan de secteur pour arrêter le développement d'un projet nuisible pour les riverains mais aussi pour les habitants de la région de Mons-Borinage.

Les parlementaires continueront à effectuer leur travail de contrôle de l'action du Gouvernement et à interroger M. le Ministre, qui a un devoir de réserve afin de ne pas nuire au dossier et à la position des riverains.

Il était nécessaire de prendre la mesure de l'importance du dossier.

M. Disabato estime que la pétition pose des questions par rapport à l'aménagement du territoire, notamment pour les affectations des plans de secteur qui datent de plusieurs années. A cet endroit, la dernière modification datant de 1994 rend difficilement conciliable l'industrie et les habitations. Une réflexion plus large s'impose.

La demande soutenue par l'ensemble des partis vise à passer d'une zone industrielle à une zone mixte qui permet la petite industrie. Une industrie lourde comme Clarebout n'est pas conciliable, surtout au vu des problèmes rencontrés par Clarebout à Comines-Warneton.

Il serait souhaitable que M. le Ministre adresse aux parlementaires, au fil de la procédure, la documentation et les avis qu'il peut transmettre afin qu'ils puissent poser des questions préalablement à la décision.

Mme Laruelle salue l'implication des riverains et la présentation détaillée en commission qui demande qu'il n'y ait pas d'industrie lourde sur le site.

Il faut être attentif aux mesures prises en commission qui pourraient mettre à mal la procédure administrative et rappeler le rôle des intercommunales de développement économique pour la localisation des entreprises.

Vu la disponibilité et la transparence de M. le Ministre, il convient de lui réitérer la confiance dans la décision qui sera prise.

Mme Schyns souligne que trois communes se sont lancées dans la révision de ce plan de secteur, et la commune de Frameries a relancé la procédure pour éviter des recours.

Les élus du Groupe cdH pensent que ce type de zone n'est pas adaptée à de grandes industries polluantes. Par ailleurs, jadis, M. le Ministre Di Antonio a refusé un permis unique à Clarebout pour la construction d'un frigo à Frameries.

L'intérêt de la pétition est de sensibiliser le Parlement et M. le Ministre. Le Groupe cdH rejoint les positions exprimées, notamment au Conseil communal de Frameries.

M. le Ministre pense important de sécuriser la décision dans un dossier où le risque de contentieux est potentiellement important, ce qui explique la volonté de revenir devant le Conseil communal de Frameries pour la mention sur l'affiche qui annonçait la réunion d'information publique, même si la participation citoyenne a prouvé que l'information avait bien circulé.

Lorsque le dossier lui sera transmis avec les différents avis, M. le Ministre se rendra sur place avant de prendre une décision.

Il appartient au Parlement d'apprécier comment suivre le dossier. Il est indispensable d'être en possession de tous les éléments du dossier pour pouvoir fournir de nouvelles réponses.

M. le Ministre assure qu'il continuera à réserver une attention approfondie à toute décision concernant ce dossier. Un responsable politique qui doit décider dans ce type de dossier a un devoir d'écoute, d'analyse et de connaissance de toutes les expertises sur les impacts potentiels.

M. Disabato note que M. le Ministre attend de disposer des éléments pour se rendre sur place.

Pour sa part, il suivra avec attention le dossier en posant des questions sur les différents avis et en fournissant des arguments en cours de procédure.

Mme Kapompole est impatiente de recevoir les différents avis et aimerait qu'une délégation de parlementaires accompagne M. le Ministre lors de sa visite sur place.

Mme Laruelle constate que tous les membres de la commission sont d'accord sur l'importance du dossier vu l'impact du projet sur la population et que ceux-ci demeurent intéressés par la suite de la procédure.

VI. CONCLUSIONS

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a pris connaissance de la pétition déposée par Mme Defourny pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes et a procédé à son audition en application de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant la volonté du Gouvernement d'examiner la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes;

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

VII. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance à la Présidente et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

E. FONTAINE

La Présidente,

V. CREMASCO

Pétition déposée par le comité de la Nature Sans Friture

Titre : Pour que l'ensemble du gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du "Périmètre Donaire" à Frameries afin que ce terrain ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes et polluantes.

La commune de Frameries a fait une demande, au gouvernement wallon, de modification partielle du plan de secteur pour le terrain "Périmètre Donaire" où Clarebout souhaite implanter son usine de production de frites. Cette zone est une zone industrielle et la commune ainsi que les riverains souhaitent la transformer en zone d'économie mixte qui accueillera des PME, des entreprises de services (comme sur le zoning du Crachet, face au PASS). Ce terrain doit changer d'affectation car il ne répond plus à la définition d'une zone industrielle notamment à cause de sa proximité extrême avec les habitations. Pour des raisons environnementales et de santé publique, les citoyens et les industries ne peuvent cohabiter.